

4 – 1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue le mercredi 20 juin 2019 – 9 h 30 au
6365 SAINT-VALLIER, MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENT-E-S :

Membres

Renaud Judic : AMDI
Thérèse Chapdelaine, Archipel de l'Avenir
Isabel Molliet, PARDI
Julie Champagne, Autisme Montréal
Carmela De Lisi, AVATIL
André Paré, Centre au Puits
Danielle Gaudet, Comité des usagers du CRDITED de Montréal
Isabelle Perrin, Comité des usagers du CRDITED de Montréal
Véronique Lizotte, J'me fais une place en garderie
Caroline Lévesque, Joie des enfants
Suzanne Beaulieu, La Gang à Rambrou
Annie de Silva, Les Muses
Maritza Ferrada, Maison Répit La Ressource
Céline Guilbert, Maison Répit La Ressource
Yanet Torres, Maison Répit Oasis
Hélène Lokoka, Parrainage civique Montréal
Andréa Larochelle, Parrainage civique Montréal
Véronique Couture, Prolongement à la famille
Marjolaine St-Jules, Rêvanous
Serge Poulin, RUTA
Marc-Aurèle Quintal, Sans Oublier le Sourire
Marie-Josée Dodier, Services résidentiels Chez-Soi
Carolynne Lavoie, Solidarité de parents de personnes handicapées
Philippe Massé, Solidarité de parents de personnes handicapées
Geneviève Labrecque, RT21

Non-membres

Florence Tiffou, Mouvement PHAS
Ghislaine Goulet, CRADI
Sabrina Labonté, CRADI
Brigitte Nadon, secrétaire d'assemblée
Marie-Noëlle Goulet-Beaudry, CRADI

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum de 18 associations membres est constaté par le président du conseil d'administration, M. Marc-Aurèle Quintal.

9. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LE POSITIONNEMENT DES MEMBRES DU CRADI CONCERNANT LES RESPONSABILITÉS DU RSSS DE DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS VERSUS LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ghislaine Goulet explique que certains organismes donnent des services découlant du mandat des CIUSSS pour pallier le manque de services dans le Réseau de la Santé et des Services sociaux. D'autres font de la défense de droits uniquement.

Le conseil d'administration propose que le CRADI mette sur pied un comité ad hoc de réflexion sur les responsabilités du RSSS de développer une offre de services publics versus le développement de services par les organismes communautaires.

C. Une membre estime que c'est une proposition importante.

Q. Une autre demande si cela fait partie du mandat du CRADI de se pencher sur le mandat du Réseau de la Santé et des Services sociaux.

R. Ghislaine Goulet répond que les organismes font partie du continuum de services et qu'il faut réfléchir aux responsabilités de chacun.

C. On déplore que le Ministère « passe un sapin » aux organismes en pelletant dans leur cour. Le CRADI doit dire son mot pour que ça cesse.

C. Une membre note que le continuum de services commence dès la petite-enfance et espère que le CRADI en tiendra compte.

Résolution no AGA20190620-014

Marc-Aurèle Quintal, appuyé par Suzanne Beaulieu, propose que le CRADI mette sur pied un comité ad hoc de réflexion sur les responsabilités du RSSS de développer une offre de services publics versus le développement de services par les organismes communautaires. Proposition adoptée.

9.1 MANDAT DU COMITÉ

Le conseil d'administration propose que le comité ait pour mandat principal de développer un cahier de réflexion sur ce thème pour qu'il soit distribué aux organismes-membres afin que ceux-ci puissent prendre position préalablement dans leurs instances afin que le CRADI puisse prendre position en assemblée délibérante.

C. Une membre souligne qu'il serait intéressant de se baser sur la littérature déjà existante sur le sujet.

Résolution no AGA20190620-015

Marc-Aurèle Quintal, appuyé par Isabelle Perrin, propose que le comité ad hoc ait pour mandat principal de développer un cahier de réflexion sur ce thème pour qu'il soit distribué aux organismes-membres afin que ceux-ci puissent prendre position préalablement dans leurs instances afin que le CRADI puisse prendre position en assemblée délibérante. Proposition adoptée.

9.2 CONSTITUTION DU COMITÉ

Le conseil d'administration propose que le comité ad hoc soit formé de six organismes-membres ayant droit de vote, une personne représentant le Mouvement-PHAS n'ayant pas droit de vote, un consultant externe et une représentante du CRADI n'ayant pas droit de vote.

Les organismes-membres votants sont déclinés comme suit : 2 organismes-membres en défense de droits, deux organismes-membres qui offrent des services, deux organismes-membres qui font de la défense de droits et qui offrent des services.

Ghislaine Goulet explique comment la composition comité a été réfléchi.

Q. Est-ce qu'un profil a été déterminé pour la personne qui agirait à titre de consultante?

R. Une embauche pourrait être envisagée s'il y a beaucoup de données à traiter ou une personne bénévole à titre d'accompagnement.

Q. Est-ce que le Mouvement-PHAS pourrait avoir droit de vote sur ce comité ad hoc?

R. Ghislaine Goulet répond qu'elle veut que la réflexion émane des membres.

C. On note que le Mouvement-PHAS consulte ses membres.

Q. Une membre demande pourquoi le Mouvement-PHAS n'est pas membre du CRADI.

R. Florence Tiffou explique ce qu'est le Mouvement-PHAS.

Résolution no AGA20190620-016

Julie Champagne, appuyée par Marjolaine St-Jules, propose d'octroyer le droit de vote au Mouvement PHAS sur le comité ad hoc de réflexion.

P: 1

C: 20

A: 0

Proposition rejetée.

Q. Une membre demande, alors que le CRADI compte 33 organismes-membres, comment on en est venu au nombre de six pour la composition du comité.

R. Ghislaine Goulet explique qu'on trouvait que c'était un bon éventail de positions.

Résolution no AGA20190620-017

Marc-Aurèle Quintal, appuyé par Marjolaine St-Jules, propose Le conseil d'administration propose que le comité ad hoc soit formé de six organismes-membres ayant droit de vote, une personne représentant le Mouvement-PHAS n'ayant pas droit de vote, un consultant externe et une représentante du CRADI n'ayant pas droit de vote.

Les organismes-membres votants sont déclinés comme suit : 2 organismes-membres en défense de droits, deux organismes-

membres qui offrent des services, deux organismes-membres qui font de la défense de droits et qui offrent des services. Proposition adoptée.

9.3 ÉCHÉANCIER ET RÉSULTATS

Résolution no AGA20190620-018

Marc-Aurèle Quintal, appuyé par Annie De Silva, propose que le CRADI tienne, sur la question du comité ad hoc, une assemblée délibérante en automne 2020. Proposition adoptée.